



Plan de Déplacements Urbains



Révision du Plan de Déplacements Urbains

Réunion publique du 7 juin 2018

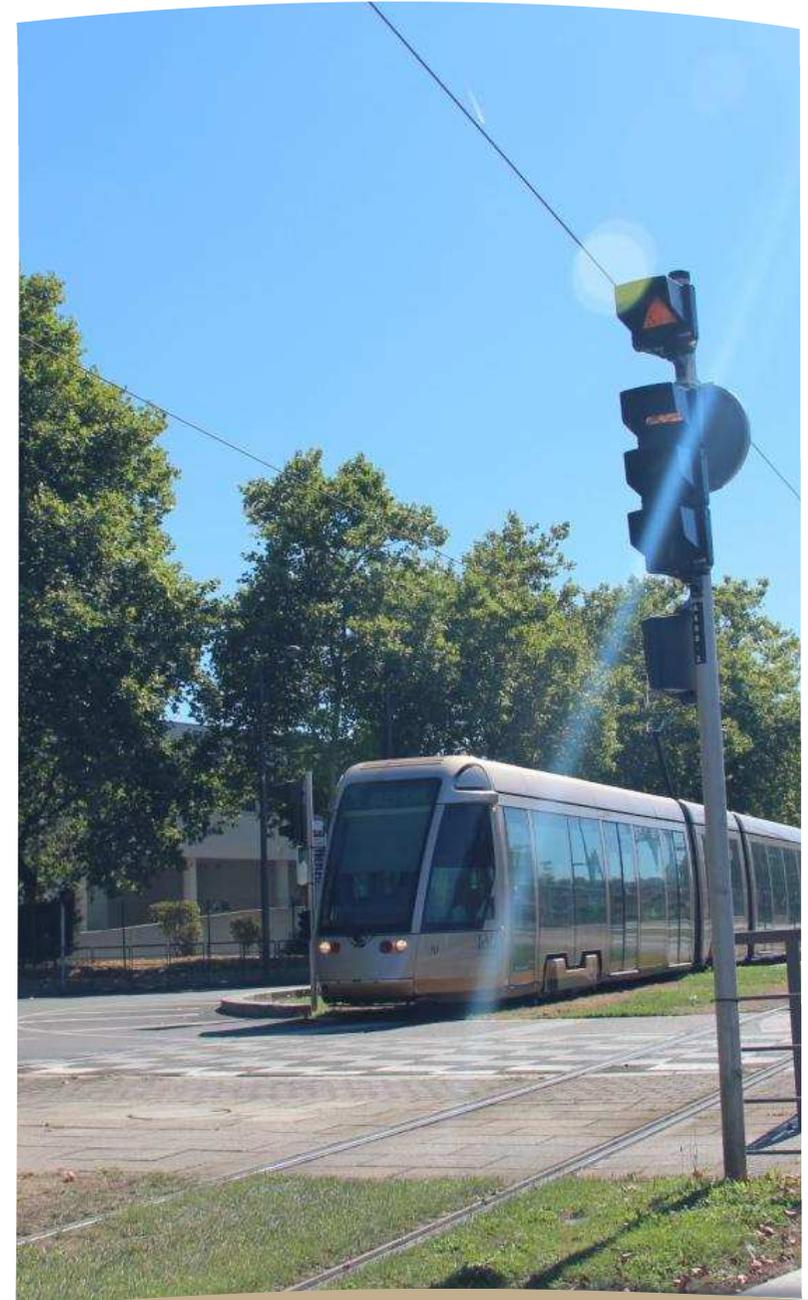


Boigny-sur-Bionne - Bou - Chanteau - La Chapelle-Saint-Mesmin - Chécy - Combleux
Fleury-les-Aubrais - Ingré - Mardié - Marigny-les-Usages - Olivet - Orléans - Ormes
Saint-Cyr-en-Val - Saint-Denis-en-Val - Saint-Hilaire-Saint-Mesmin - Saint-Jean-de-Brave

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ



Le PDU, qu'est ce que c'est ?



Qu'est ce qu'un Plan de Déplacements Urbains ?

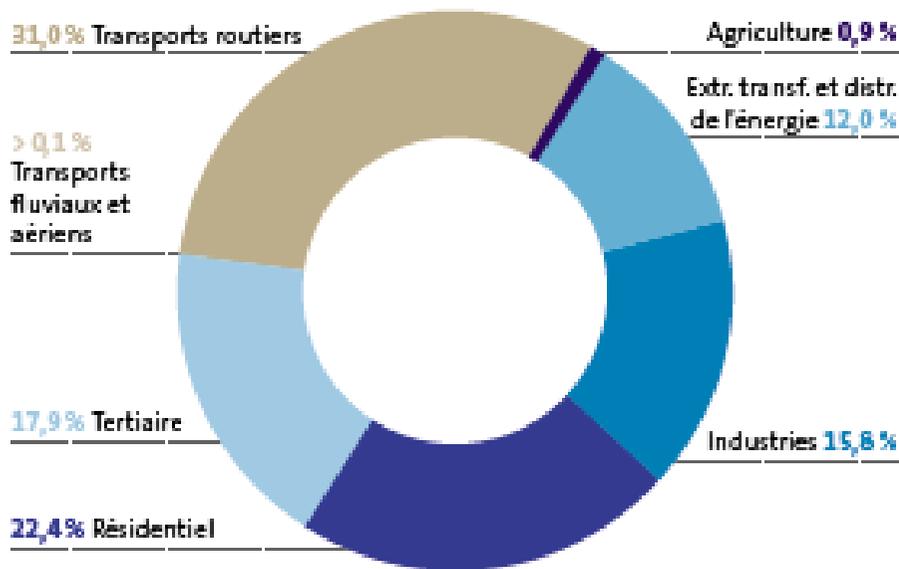
- Un outil de planification de la mobilité qui **définit les principes d'organisation du transport et du stationnement**, des personnes et des marchandises :
 - à **l'échelle de la métropole**,
 - qui concerne **tous les modes de transport**,
 - à **horizon 10 ans**,
 - dans une optique de **mobilité durable**.
- Mais aussi :
 - Un **outil de programmation**, qui hiérarchise les actions et prévoit leur financement.
 - Une **démarche partenariale** entre les différents acteurs institutionnels et de la société civile
- **2008 : date du dernier PDU de la Métropole**

Pourquoi la mobilité durable ?

- Pour prendre en compte les enjeux environnementaux
- Pour améliorer l'accessibilité aux zones les plus denses
- Pour donner accès à la mobilité pour tous, y compris les publics les plus défavorisés

Le plan d'actions du PDU favorise la mobilité durable par des actions concrètes à horizon 10 ans.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre (GES énergétiques) par secteur d'activité en 2010 — LigAir - Inventaire des émissions 2010 v1.1 (mai 2015)

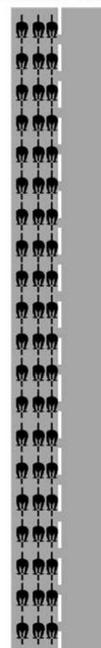


Quel espace occupé pour transporter 60 personnes ?

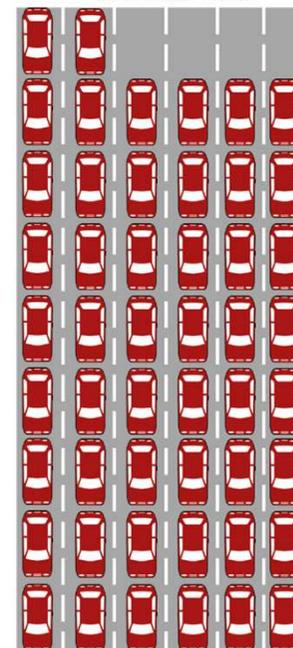
1 bus = 45m²



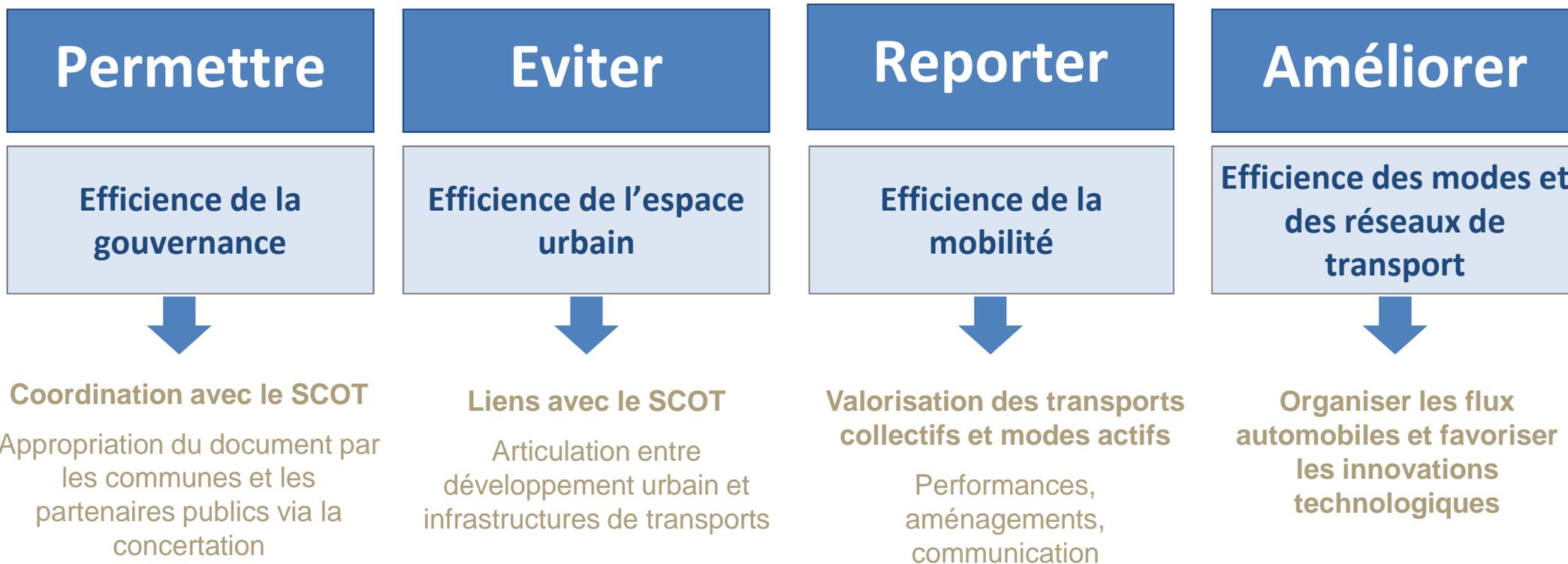
60 vélos = 150m²



50 voitures = 750m²

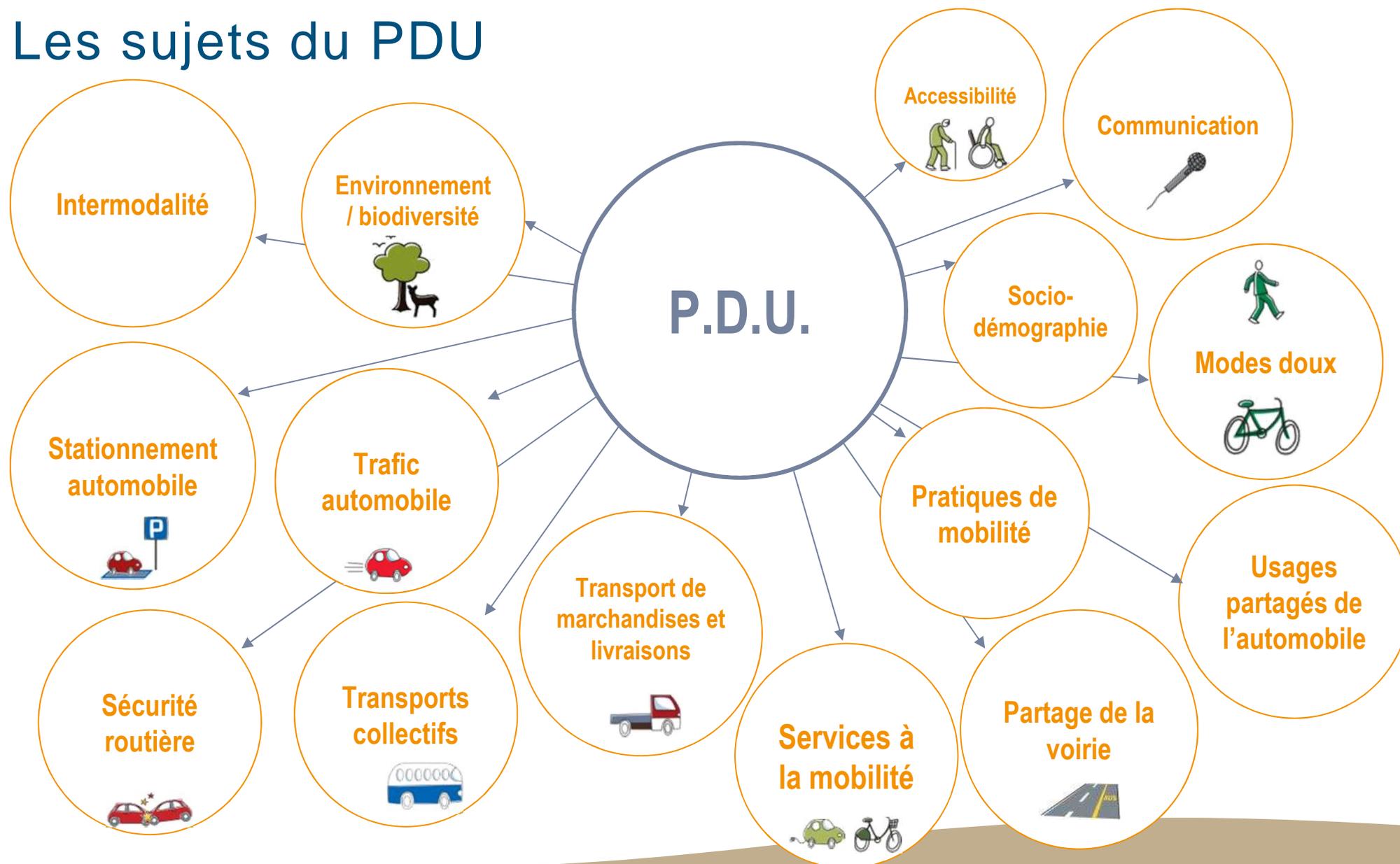


Comment parvenir à favoriser la mobilité durable ?

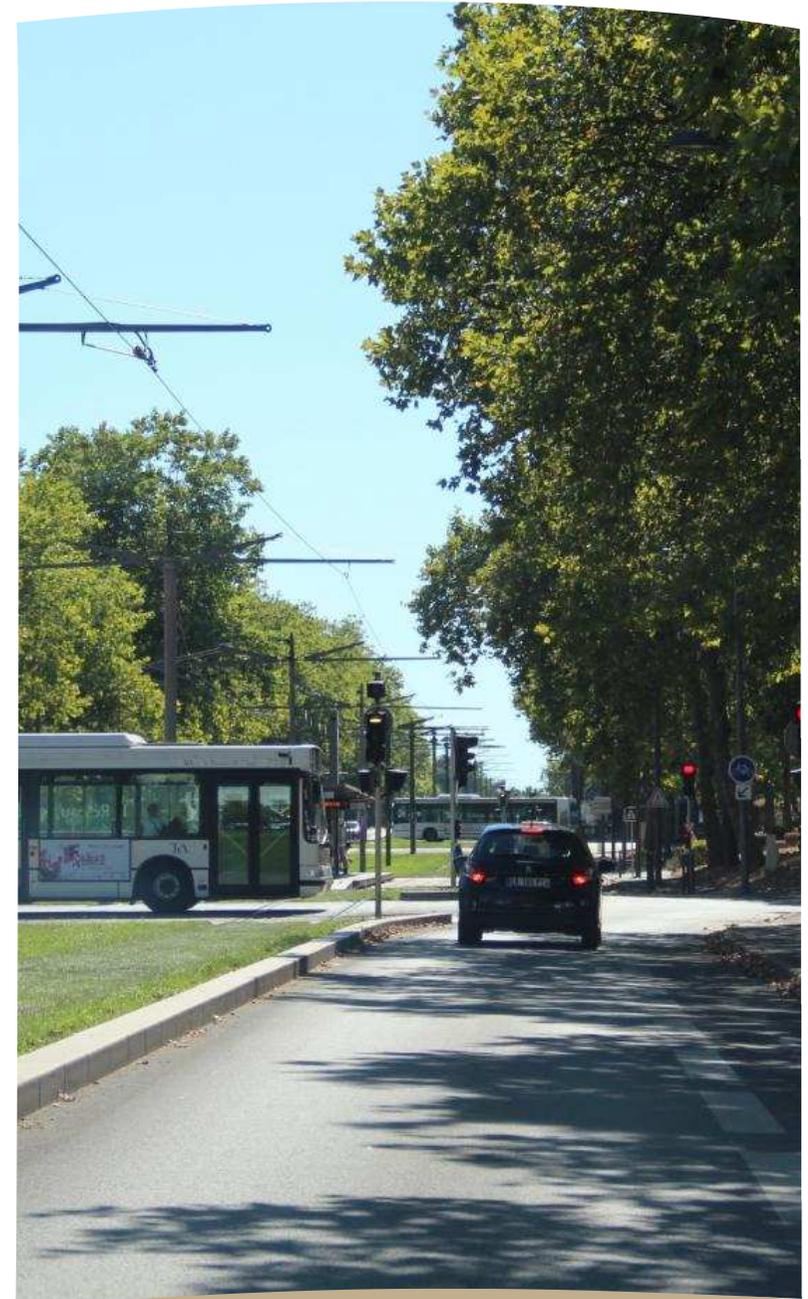


- Le plan d'actions propose donc des solutions de différents ordres pour favoriser la mobilité durable. Il prend en effet en compte les questions de gouvernance, de planification du développement urbain (essentiellement portée par le SCoT), d'amélioration du système de transport en général et de ses impacts environnementaux plus particulièrement.

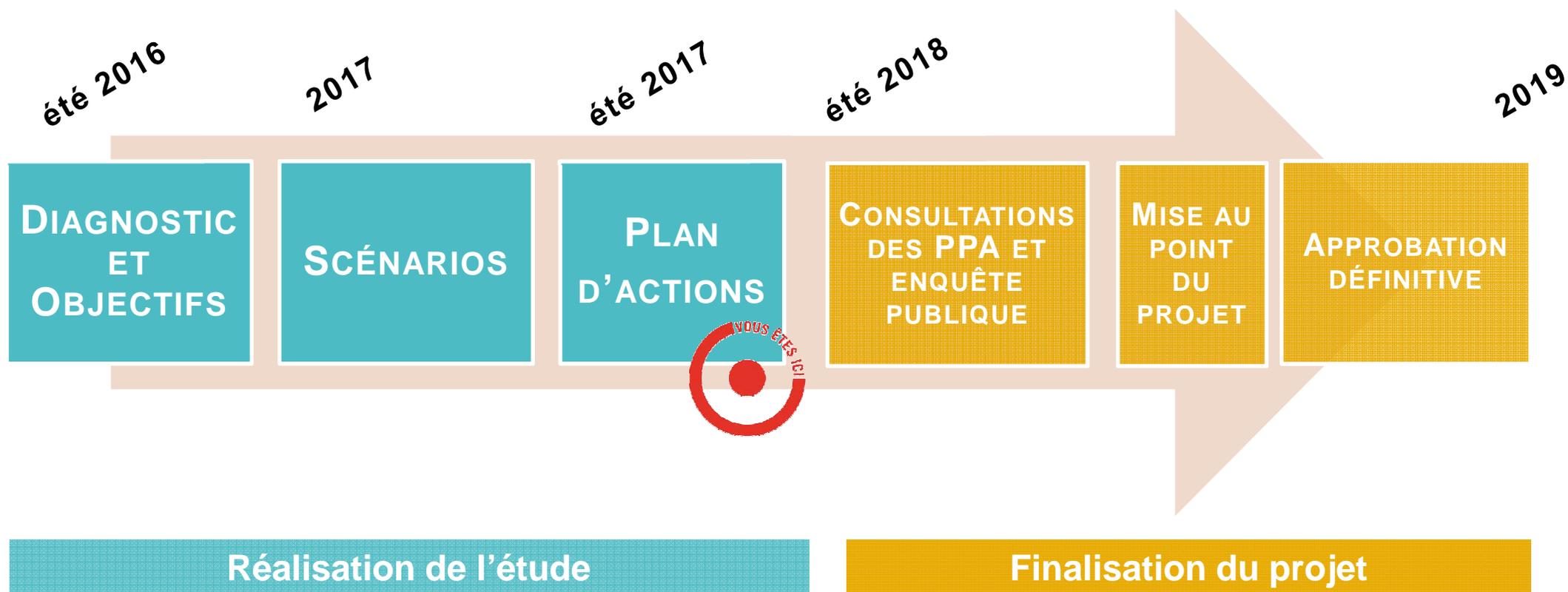
Les sujets du PDU



Rappel des étapes précédentes

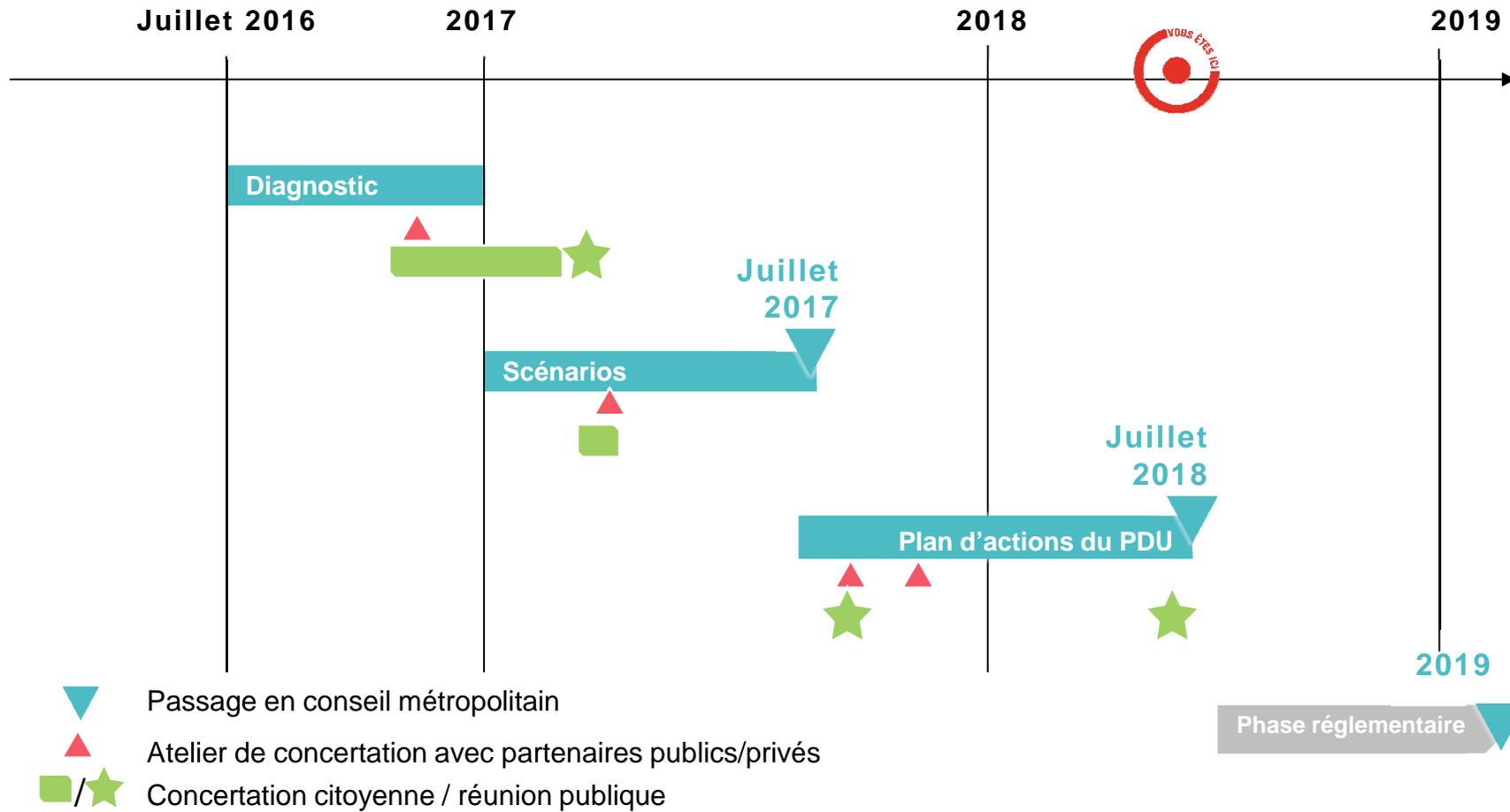


Les phases d'élaboration d'un PDU



Une concertation tout au long de l'élaboration

Planning modifié et complété



Les enjeux de la Métropole en matière de mobilité

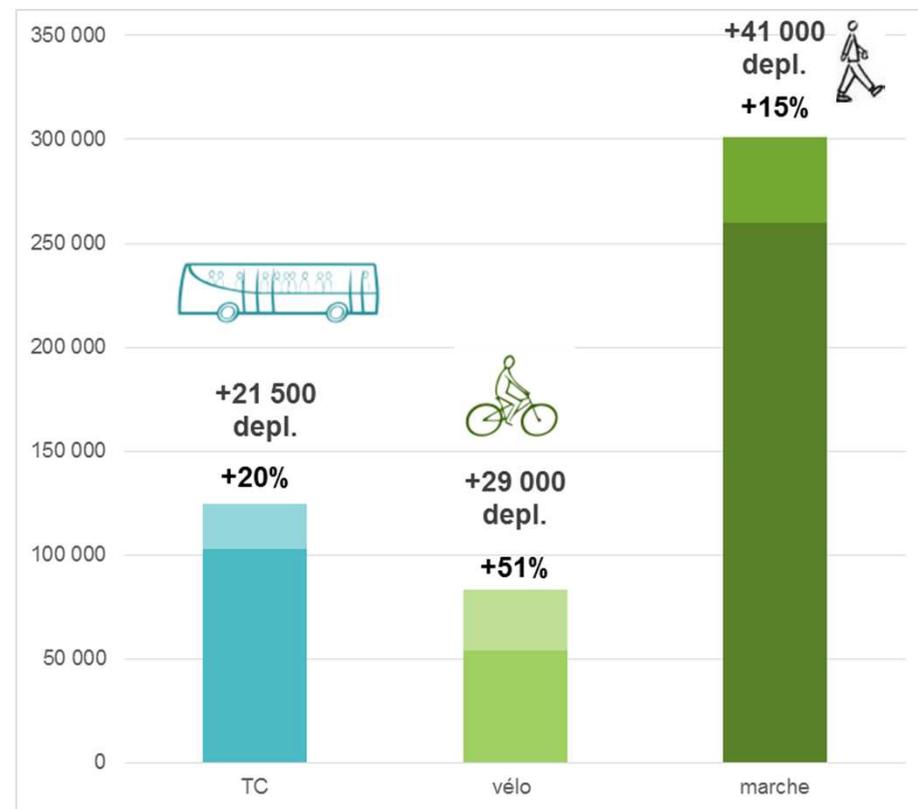
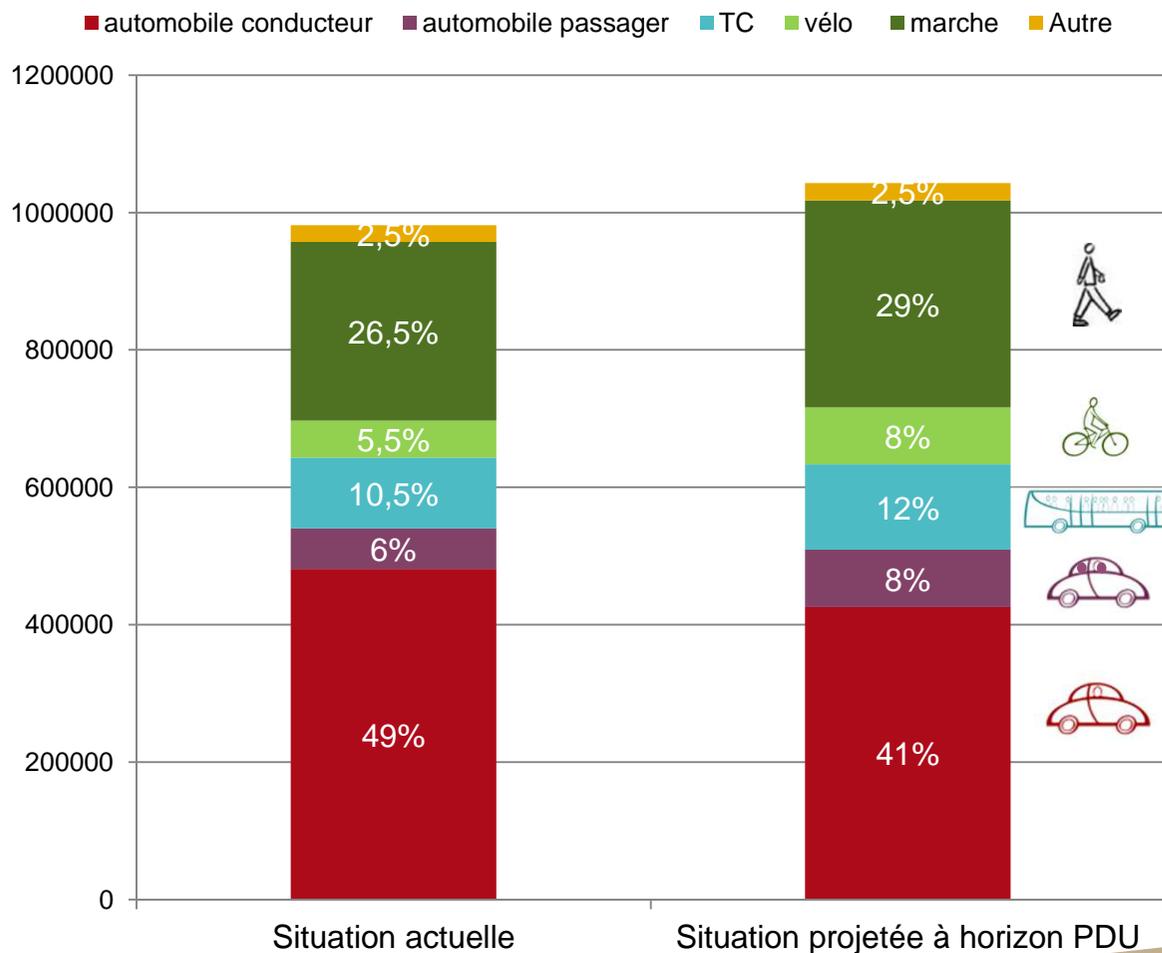
- Favoriser un **développement urbain moins dépendant de l'automobile** en s'appuyant sur la « ville des proximités »
- Améliorer l'attractivité et le rayonnement du territoire en encourageant l'**innovation** et en développant les **interconnexions avec les réseaux nationaux et régionaux**
- Donner **plus de place aux piétons et cyclistes** dans l'espace public
- Renforcer l'**attractivité** et l'**efficacité des services de transports**, développer de nouveaux services de mobilité et **améliorer l'intermodalité**
- Garantir une **mobilité pour tous**
- **Préserver l'environnement et la santé**

■ Deux grandes orientations stratégiques pour y répondre :

- l'organisation du réseau viaire et le partage de l'espace public en faveur des modes alternatifs
- l'amélioration des performances du réseau de transports collectifs

Les ambitions du PDU : Moins d'un déplacement sur 2 effectué en voiture à horizon 10 ans

EVOLUTION DES PARTS MODALES



Plan d'actions proposé



Le plan d'actions : 5 axes déclinés en 22 actions

I. Développer un **partage de la voirie** plus équitable favorisant les modes alternatifs

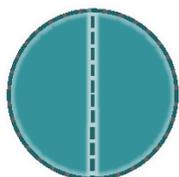
II. Renforcer l'**attractivité des transports collectifs** et des **services mobilité**

III. **Accompagner** les usagers et territoires vers une mobilité plus durable et innovante

IV. Articuler **développement urbain et transport**

V. **Etendre** les solutions de mobilité au-delà des **frontières administratives**

Les actions peuvent relever de trois niveaux d'actions différents, traduisant un état d'avancement variable :



FAIRE

Conditions réunies
Décrire les mesures à engager
Programmer les actions
Garantir la cohérence
Planifier l'évaluation et le suivi
Etc.



ETUDIER

(POUR FAIRE)

Conditions à préciser
Engager les études techniques
Constituer une gouvernance
Engager des discussions
Etc.

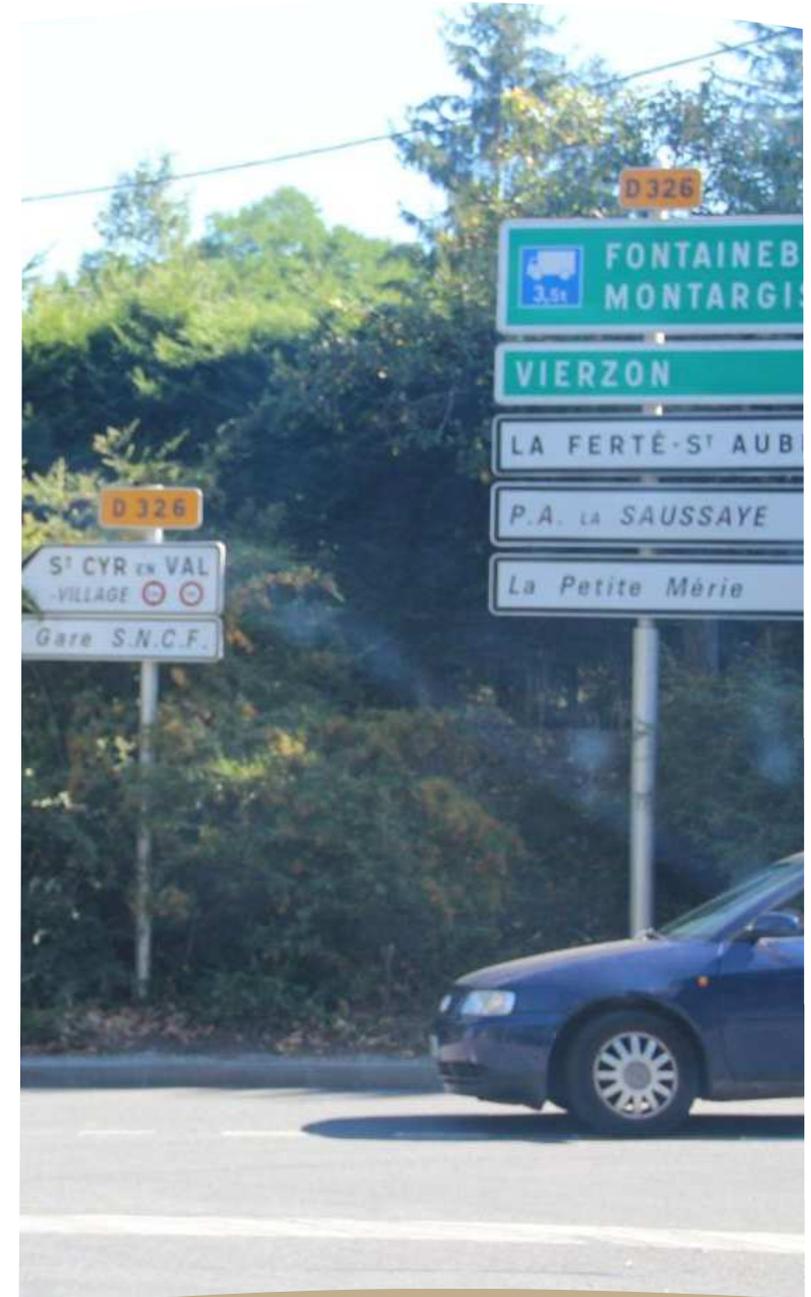


ANTICIPER

Conditions non réunies
Opportunité
Veille
Sensibilisation
Etc.

Plan d'actions proposé

Axe I - Développer un partage de la voirie plus équitable favorisant les modes alternatifs



Axe I. Développer un **partage de la voirie** plus équitable favorisant les modes alternatifs



Objectif :

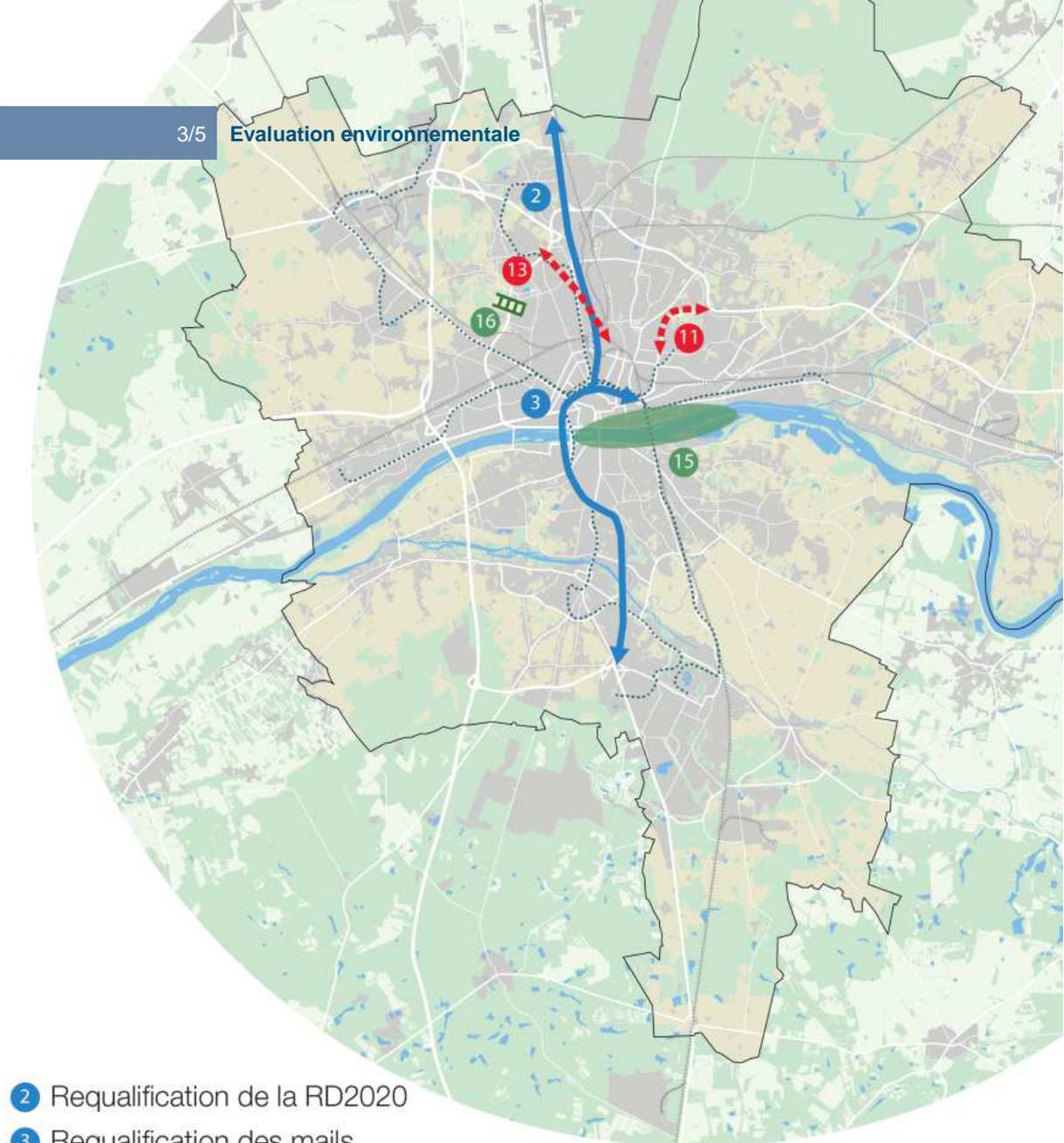
- Donner plus de place aux modes alternatifs à la voiture solo pour simplifier et encourager l'usage des solutions de mobilité plus durables, notamment dans les zones les plus denses, et dans une démarche multimodale d'accessibilité du territoire.

5 actions :

- 1.1 Donner un cadre à l'évolution du partage de la voirie
- 1.2 Organiser le réseau viaire structurant
- 1.3 Construire la ville pour les modes actifs
- 1.4 Faire de la politique de stationnement un levier du report modal
- 1.5 Améliorer le fonctionnement des livraisons

Déclinaisons phares de l'axe I

- **Donner un cadre à l'évolution du partage de la voirie** pour organiser un réseau multimodal garantissant l'accessibilité du territoire, y compris piétonne
- **Réaménager la RD2020 et requalifier les mails** pour que les modes alternatifs à la voiture y aient plus de place
- **Construire un réseau cyclable métropolitain continu et sécurisé** en réalisant et mettant en œuvre un schéma directeur vélo (y compris l'amélioration des franchissements de Loire), ainsi qu'en modérant les vitesses
- **Augmenter l'offre de stationnement pour les modes non-motorisés**
- Organiser une **instance de concertation avec les acteurs du transport de marchandises**



- 2 Requalification de la RD2020
- 3 Requalification des mails
- 11 Liaison bus Jean Zay Droits de l'Homme
- 13 Liaison Interives
- 15 Amélioration du franchissement de la Loire pour les cycles
- 16 Passerelle cyclo-piétonne entre les quartiers des chaises et d'Alleville
- Lignes bus structurantes

Plan d'actions proposé

Axe II - Renforcer l'attractivité des transports collectifs et des services de mobilité



Axe II. Renforcer l'attractivité des transports collectifs et des services de mobilité



Objectif :

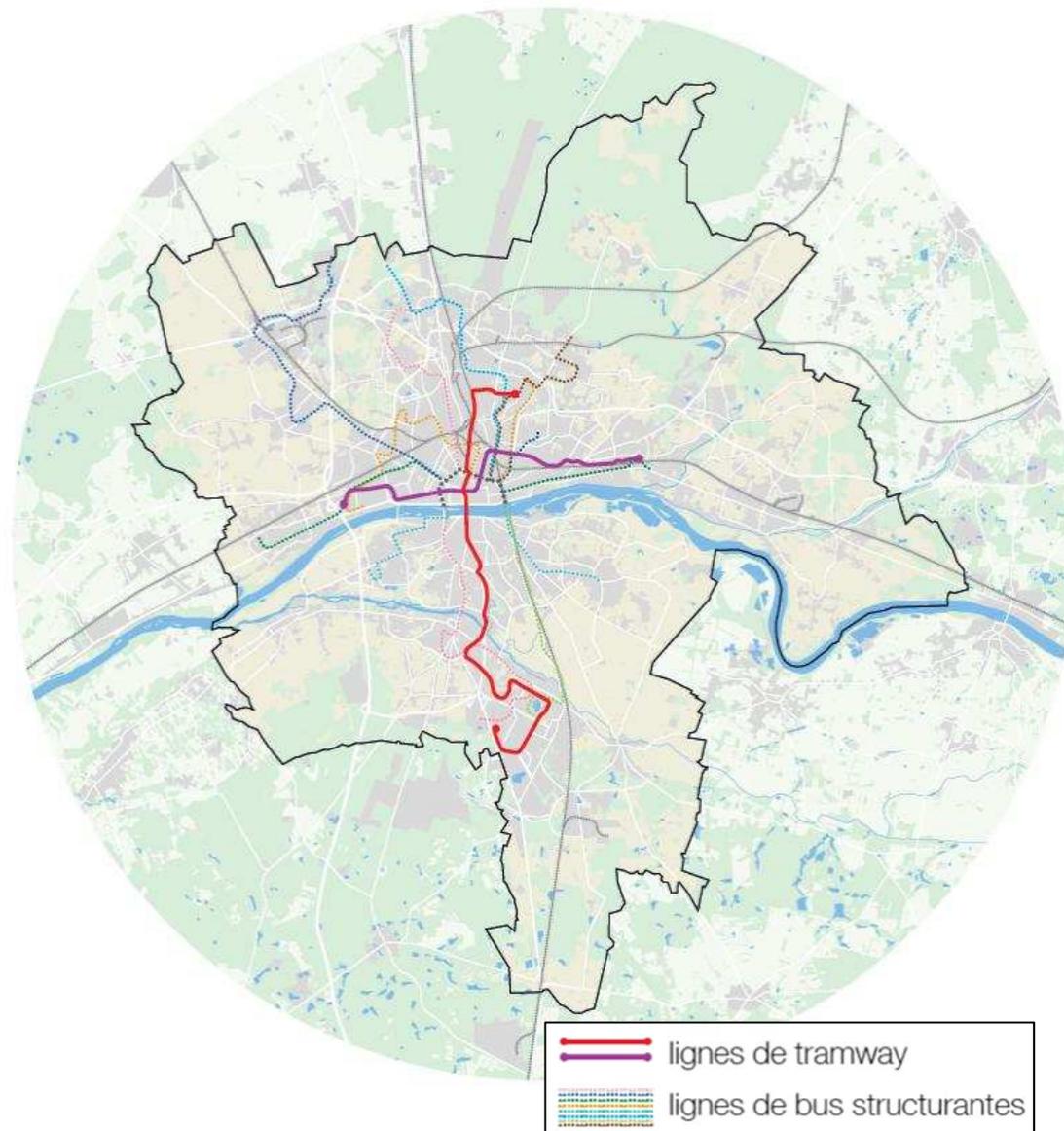
Améliorer les performances, l'accessibilité et l'attractivité des transports collectifs et de services mobilités pour les usagers, afin de renforcer leur usage

5 Actions :

- 2.1 Améliorer l'efficacité du réseau de transport urbain
- 2.2 Simplifier l'usage et améliorer l'image du réseau
- 2.3 Faciliter l'intermodalité avec les réseaux de transports collectifs
- 2.4 Développer les services à la mobilité
- 2.5 Améliorer l'accessibilité du réseau de transports collectifs

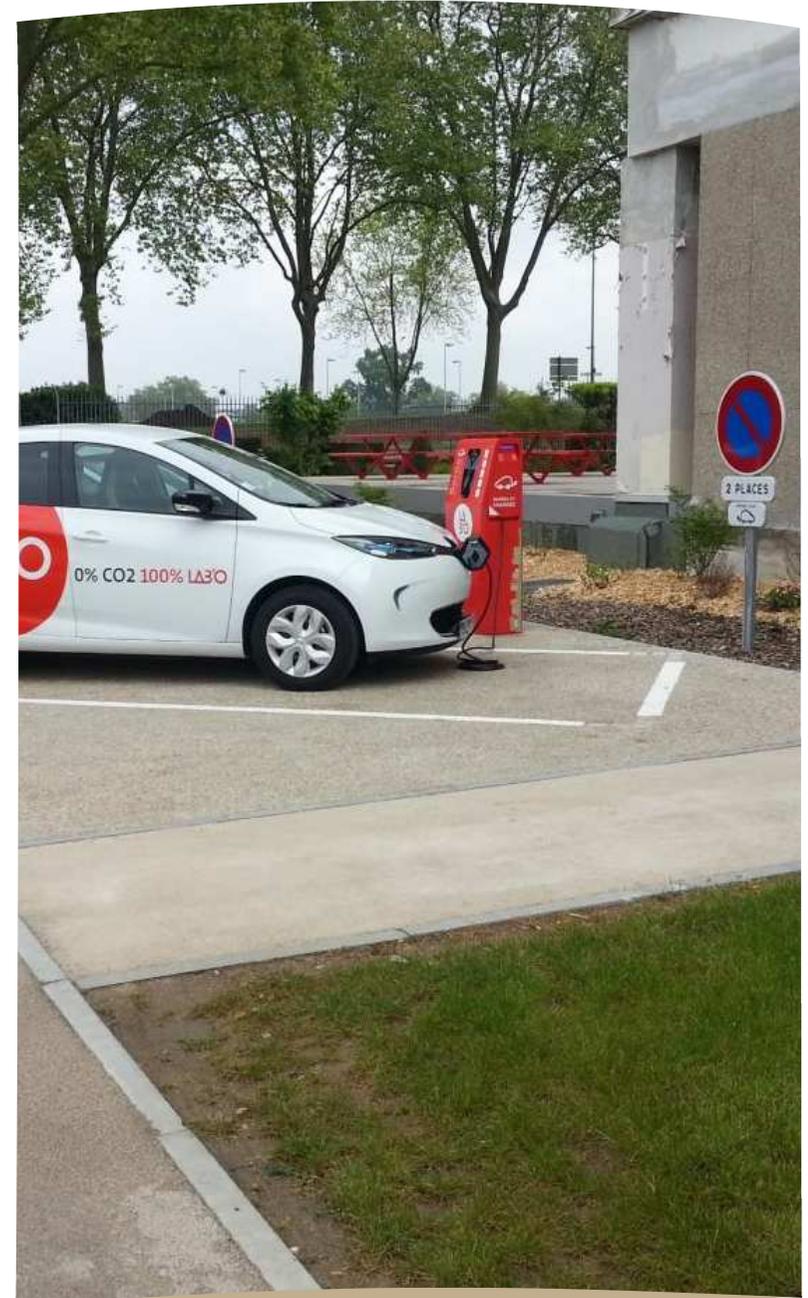
Déclinaisons phares de l'axe II

- **Améliorer les performances** du réseau de transport urbain structurant en proposant des aménagements facilitant leur circulation (priorité aux carrefours, couloirs bus)
- **Expérimenter et développer** des offres alternatives dans les secteurs les moins denses du territoire (transport à la demande dynamique notamment)
- Améliorer la **desserte des pôles d'études** supérieures
- Poursuivre l'intégration entre les réseaux et services (**information / billettique / tarification**)
- Développer les **pôles d'intermodalité** : aires de covoiturage, halte routière des cars « macron », P+R,
- Poursuivre la **mise en accessibilité** des arrêts des réseaux et améliorer la prise en compte des besoins spécifiques des personnes handicapées



Plan d'actions proposé

Axe III - Accompagner les usagers et les territoires vers une mobilité plus durable et innovante



Axe III. Accompagner les usagers et les territoires vers une mobilité plus durable et innovante



Objectifs :

- Encourager les usagers au changement de pratiques de mobilité par une meilleure **communication**, une meilleure **centralisation de l'information**, et un **accompagnement des différents publics**
- Encourager les initiatives et l'usage des **véhicules motorisés les plus propres**.

5 actions :

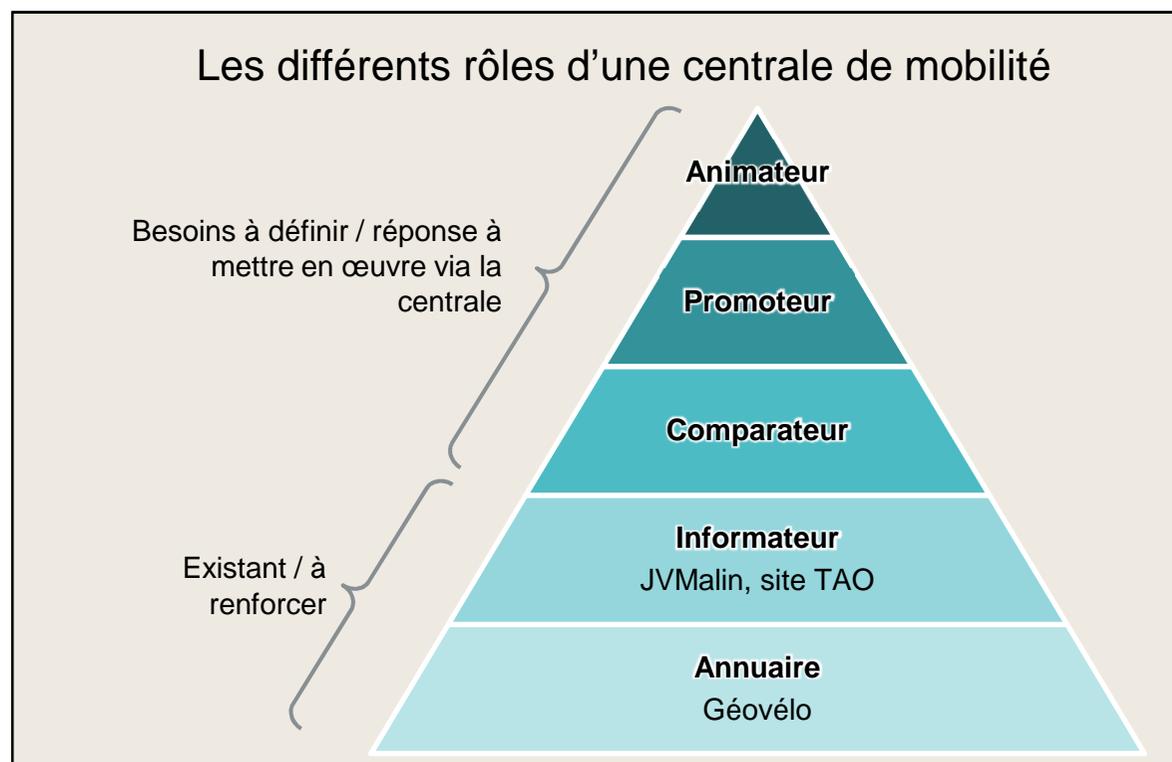
- 3.1 Observer les comportements et leur évolution
- 3.2 Orchestrer les actions d'encouragement à la mobilité durable / Développer une centrale de mobilité
- 3.3 Accompagner les usagers et territoires les plus contraints vers la mobilité durable
- 3.4 Faire partie des « smart cities » ou « villes intelligentes »
- 3.5 Faciliter l'accès à la mobilité moins carbonée et réduire les nuisances liées aux véhicules motorisés



Source : keolis.com

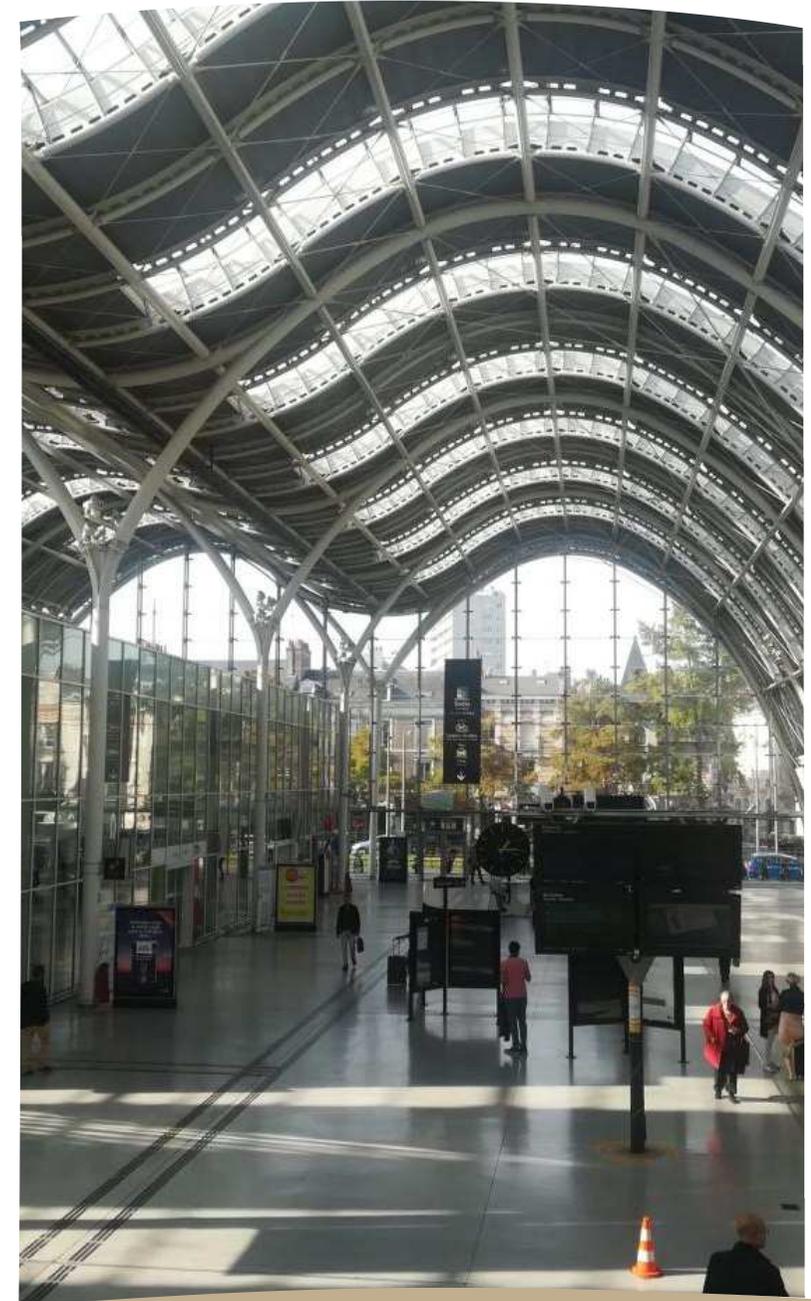
Déclinaisons phares de l'axe III

- Développer la collecte de données et poursuivre les observatoires
- **Développer une centrale de mobilité** pour coordonner les initiatives et accompagner tous les publics
- Transformer progressivement la flotte publique en **flotte « électrique »** et poursuivre le développement des bornes de recharge pour véhicules électriques
- Traiter les points noirs bruits et mieux informer sur la qualité de l'air

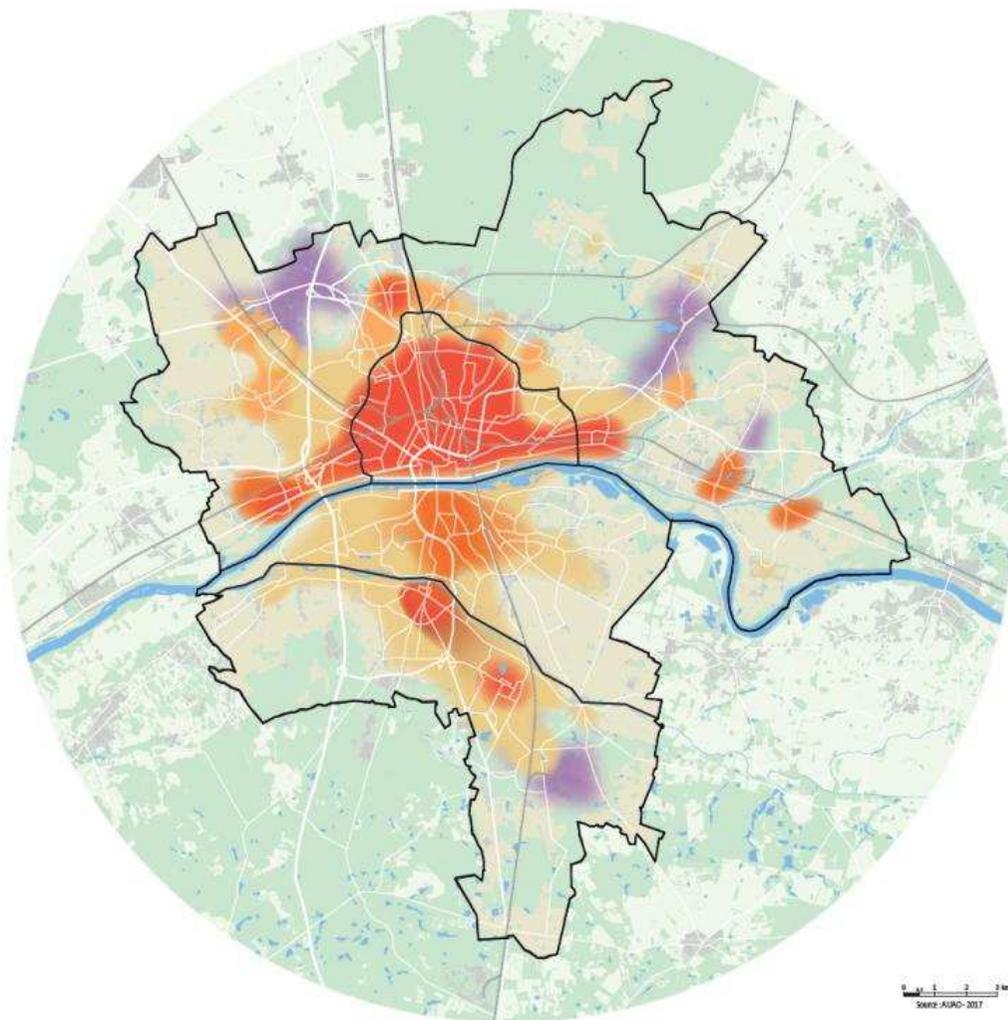


Plan d'actions proposé

Axe IV - Articuler développement urbain et transport



Axe IV : Articuler **développement urbain** et transport



Objectifs :

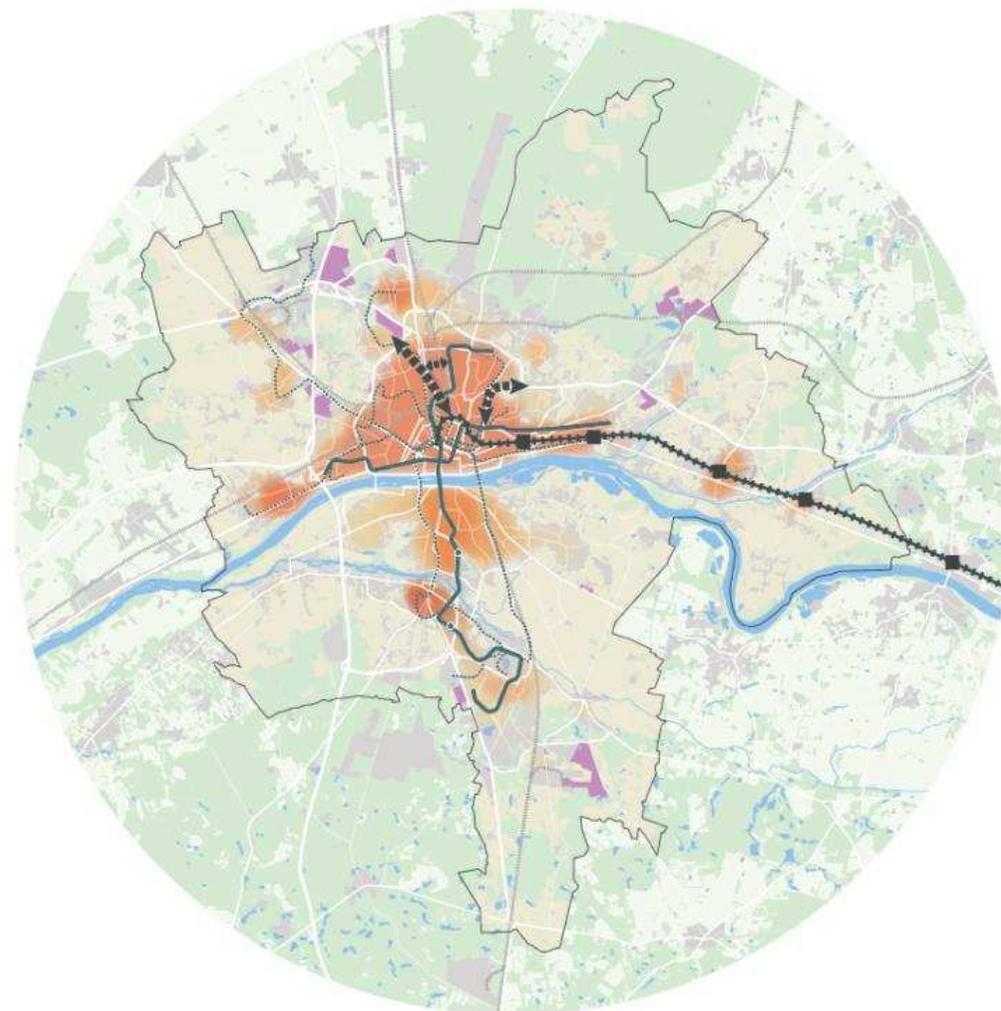
- Porter un urbanisme qui limite le recours à la voiture particulière : **construire la ville sur elle-même**, limiter l'étalement urbain, **accompagner les projets de développement** pour en garantir l'accessibilité, notamment par des aménagements en faveur des modes alternatifs.

3 actions :

- 4.1 Donner la priorité à un urbanisme moins dépendant à la voiture
- 4.2 Faire des quartiers de gares les vitrines de la Métropole
- 4.3 Adapter les réseaux de transport au développement du territoire (projets d'infrastructures viaires et de transports collectifs)

Déclinaisons phares de l'axe IV

- **Création de nouvelles offres en transports collectifs pour améliorer la desserte du territoire en développement** : nouvelles stations sur la ligne A (Co'met et Le Larry), desserte de Jean Zay Droits de l'Homme, Ligne TER Orléans-Châteauneuf
- **Créer une centralité autour de la gare des Aubrais et du quartier Interives**
- **Améliorer le fonctionnement du pôle d'échanges** de la gare d'Orléans

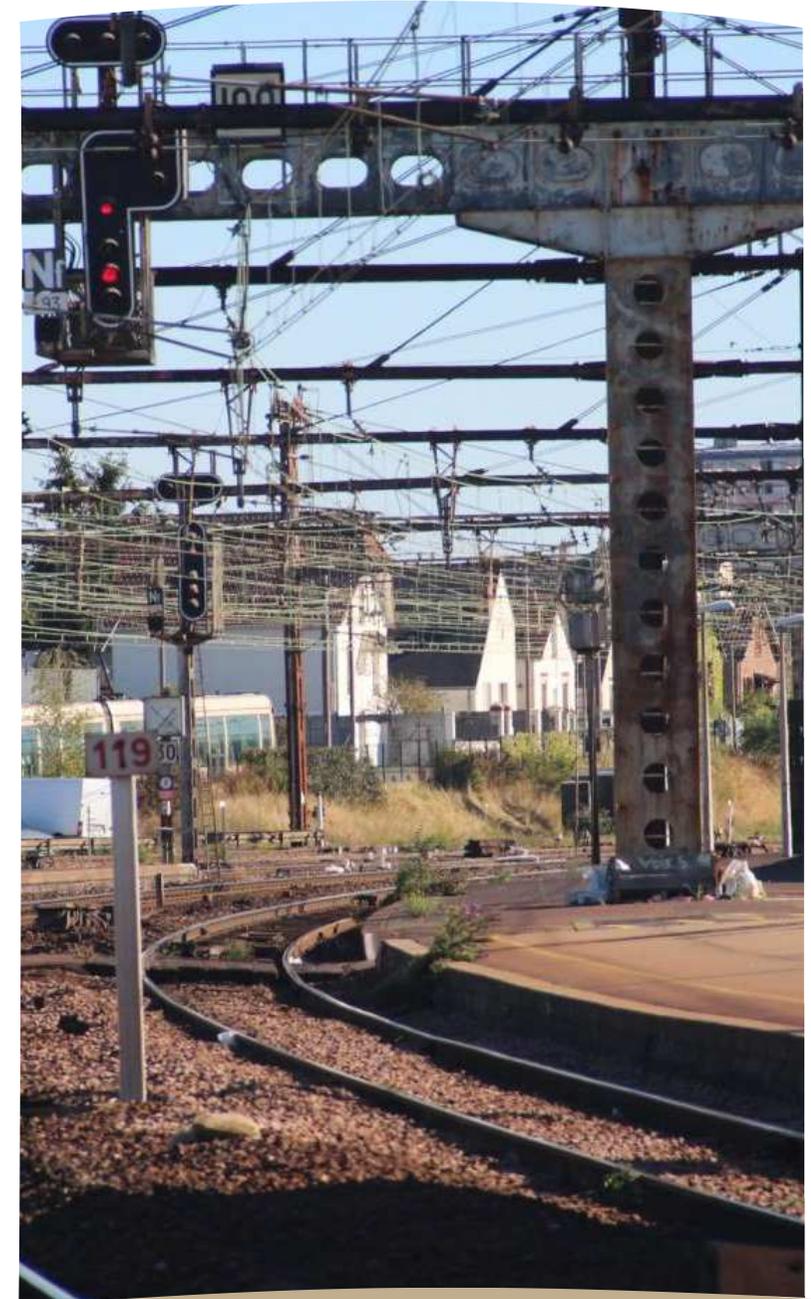


— lignes de tramway
..... lignes de bus structurantes
(1-2-3-7 express)

←-----> principe d'extension
du réseau structurant
—■— remise en service de
ligne ferroviaire

Plan d'actions proposé

Axe V - Etendre les solutions de mobilité au-delà des frontières administratives



Axe V. **Etendre** les solutions de mobilité au-delà des **frontières** administratives



Objectif :

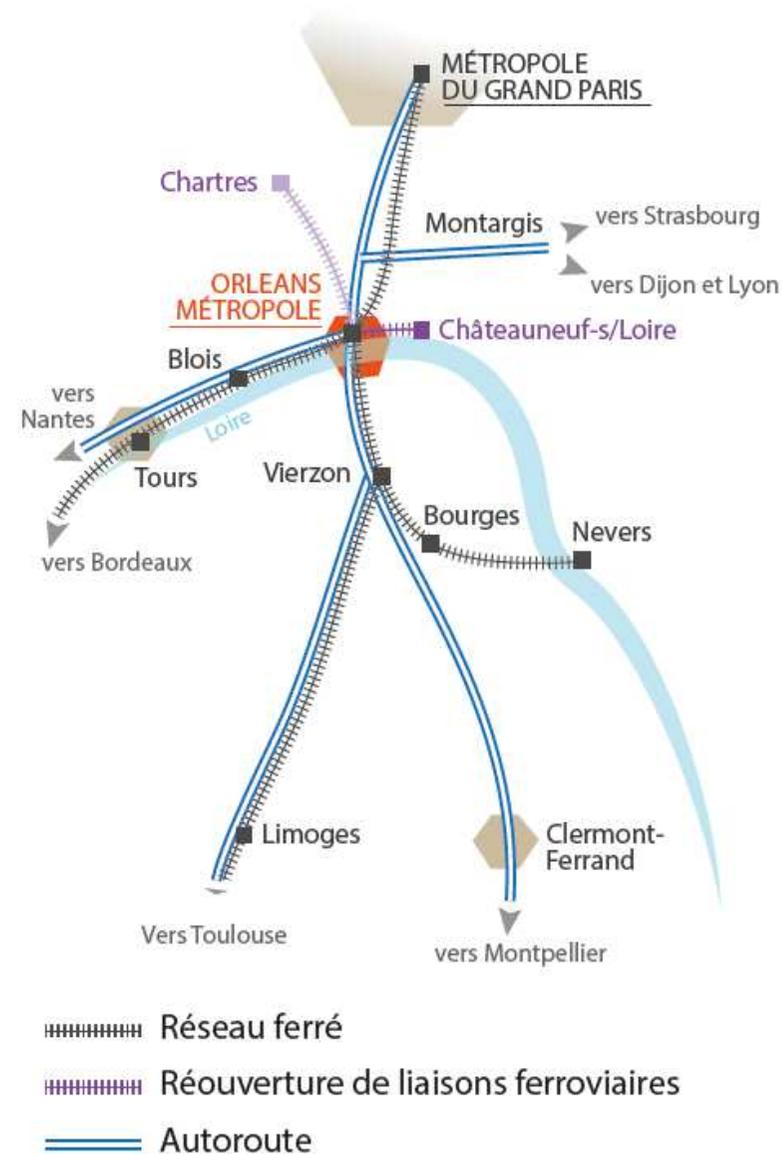
- Porter et promouvoir la mobilité durable en dehors de la Métropole

4 Actions :

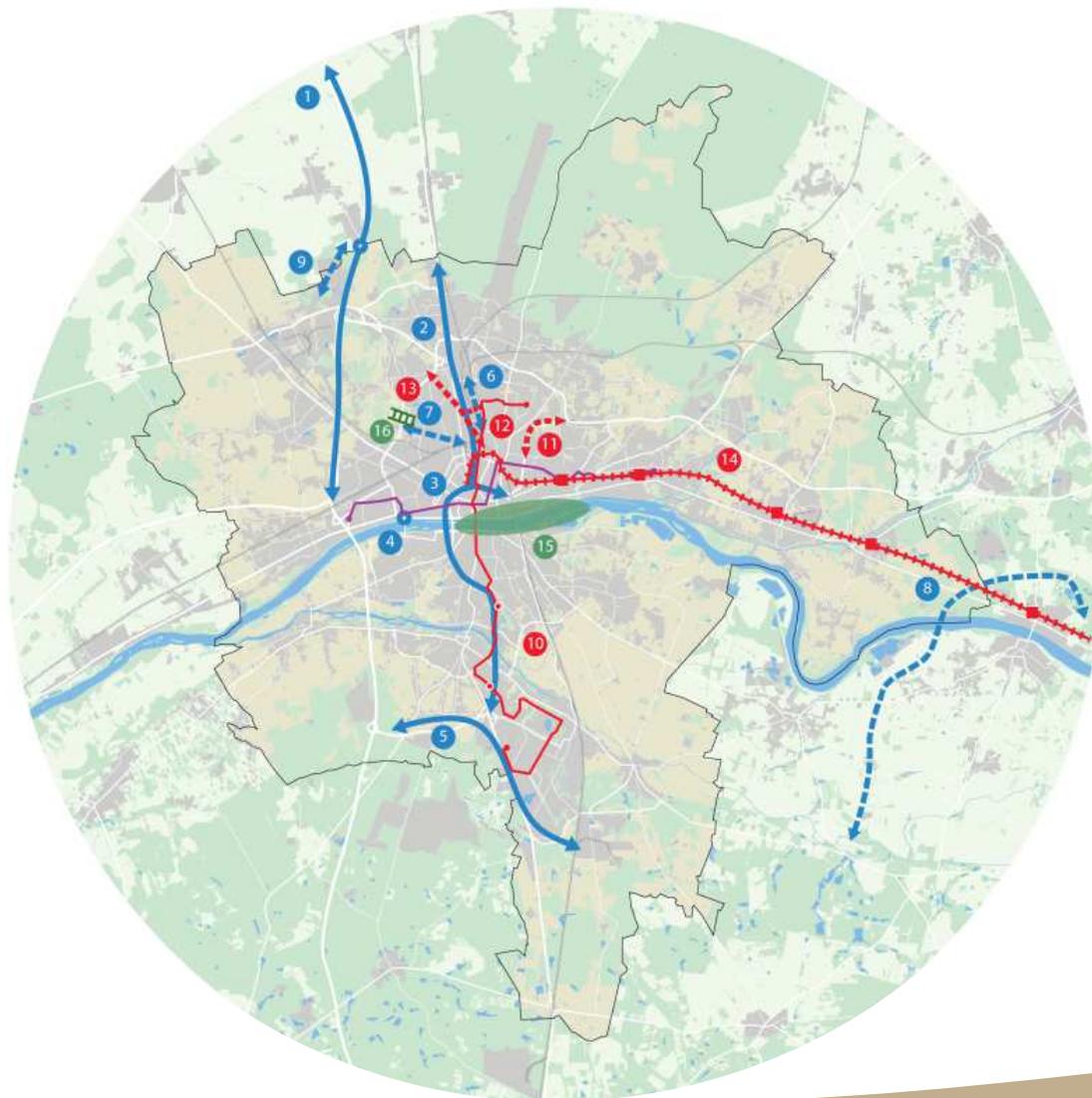
- 5.1 Favoriser une les coopérations à l'échelle de l'aire urbaine
- 5.2 Penser l'accessibilité à grande échelle
- 5.3 Valoriser le transport ferroviaire sur le territoire
- 5.4 Optimiser le transport de marchandises sur le territoire

Déclinaisons phares de l'axe V

- Intégrer les mobilités aux débats des conférences territoriales de l'Orléanais et mettre en place des outils communs
- **Rouvrir la ligne Orléans-Châteauneuf et anticiper la réouverture de la ligne Orléans-Chartres**
- **Moderniser et renforcer l'attractivité de la liaison ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse**
- **Promouvoir une connexion ferrée avec le Grand Paris et les aéroports parisiens, pour faire rayonner la Métropole au-delà de ses limites administratives**
- **Elargir l'A10** et renforcer son rôle intermodal (aire de covoiturage, gare routière, ...)
- **Réaliser le contournement de Jargeau**
- Améliorer les **conditions d'accueil du transport de marchandises** sur le territoire



Synthèse des projets d'infrastructures à l'horizon PDU



Requalification de voie existante

- 1 Elargissement de l'A10
- 2 RD2020
- 3 Mails
- 4 Tête nord du Pont de l'Europe : en accompagnement du développement du secteur
- 5 RD2271 et desserte de la Saussaye

Voirie nouvelle

- 6 Voie Victor Hugo : en accompagnement du développement urbain Interives
- 7 Voie des Groues : en accompagnement de la ZAC et en préfiguration du doublement de la RD2157
- 8 Contournement de Jargeau
- 9 Echangeur de Gidy : en accompagnement du développement du pôle 45

Réseau transports collectifs lourds

— lignes de tramway existantes

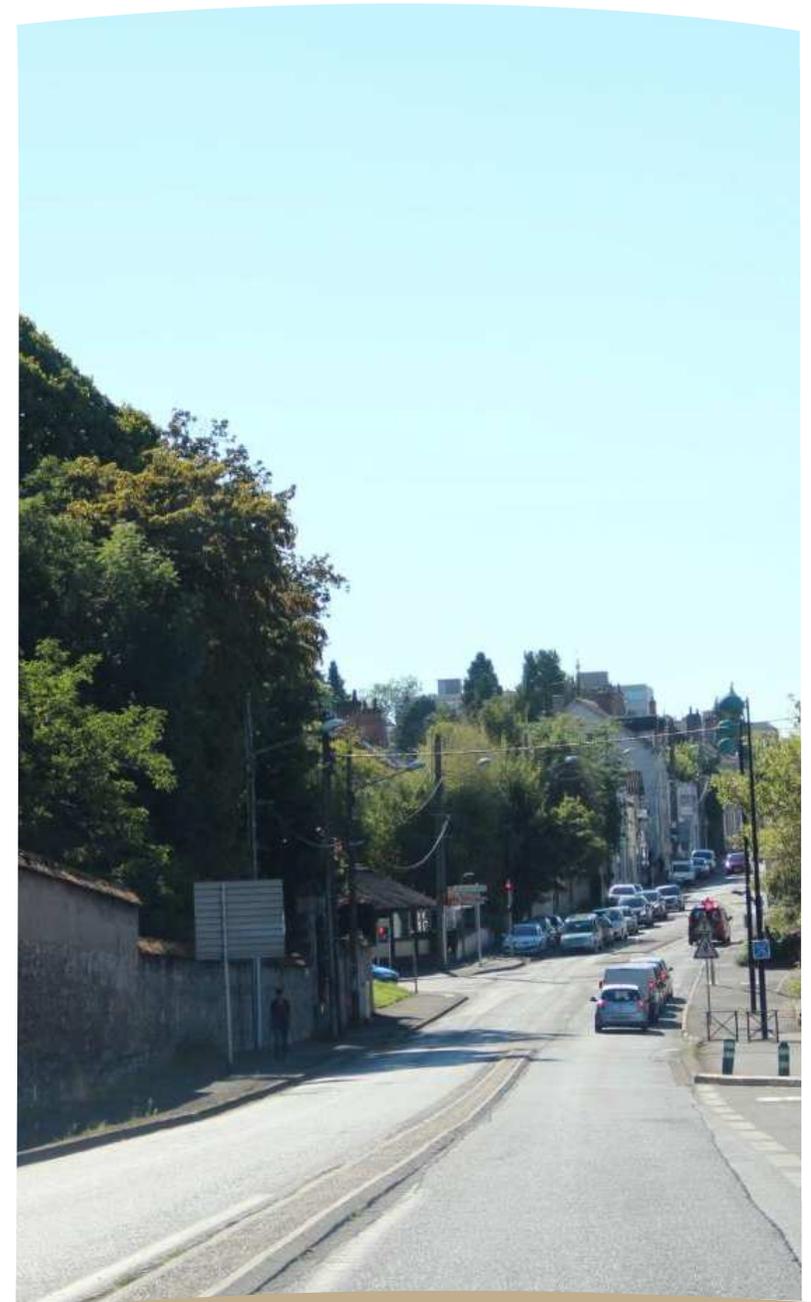
Projets de transports collectifs structurants

- 10 Nouvelles stations sur la ligne A
- 11 Liaison Jean Zay Droits de l'Homme
- 12 Téléphérique
- 13 Liaison Interives
- 14 Ligne Orléans - Châteauneuf

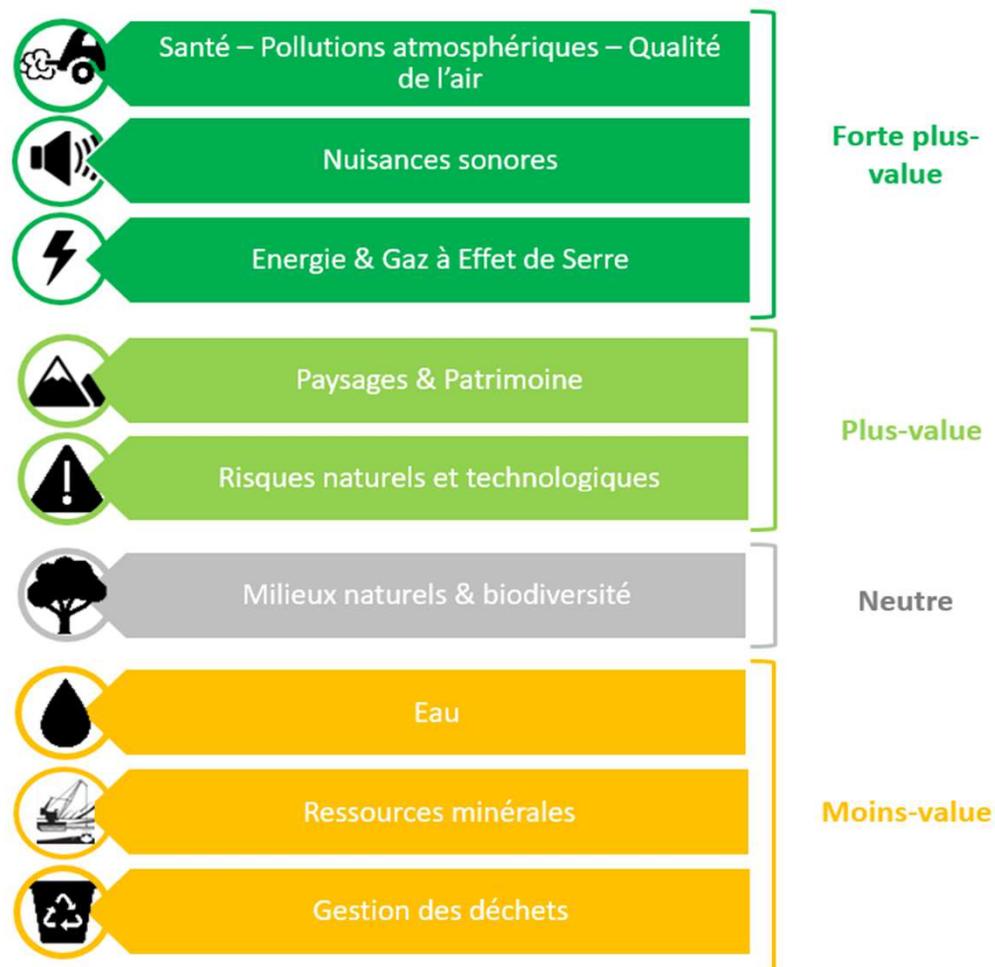
Projets pour les modes actifs

- 15 amélioration du franchissement de la Loire pour les cycles
- 16 projet de passerelle cyclo-piétonne entre le quartier des chaises et le futur quartier d'Alleville

Evaluation environnementale



Un PDU avec une plus-value environnementale significative

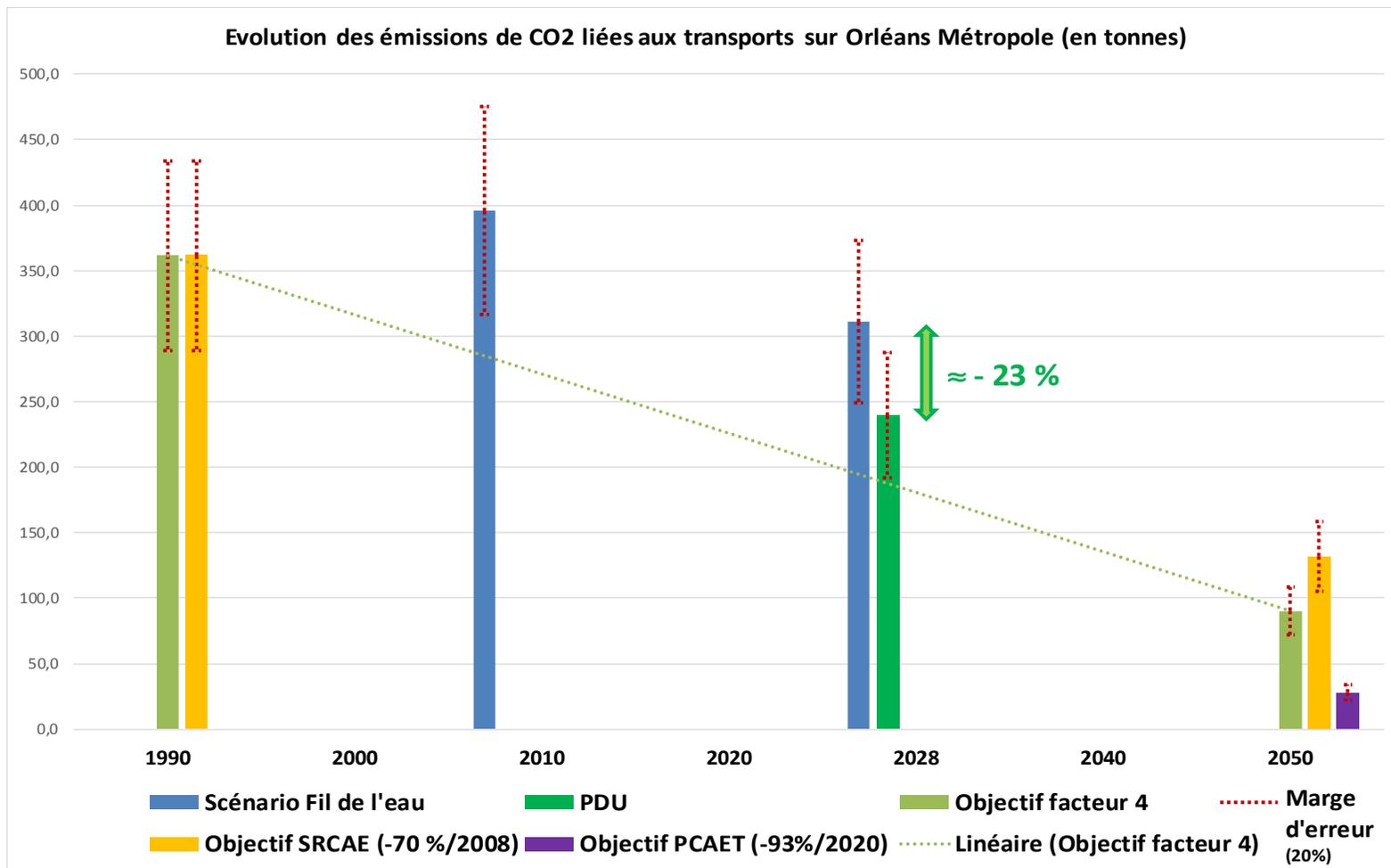


Un PDU permettant une réduction des émissions de Gaz à effet de serre d'ici à l'horizon 2028

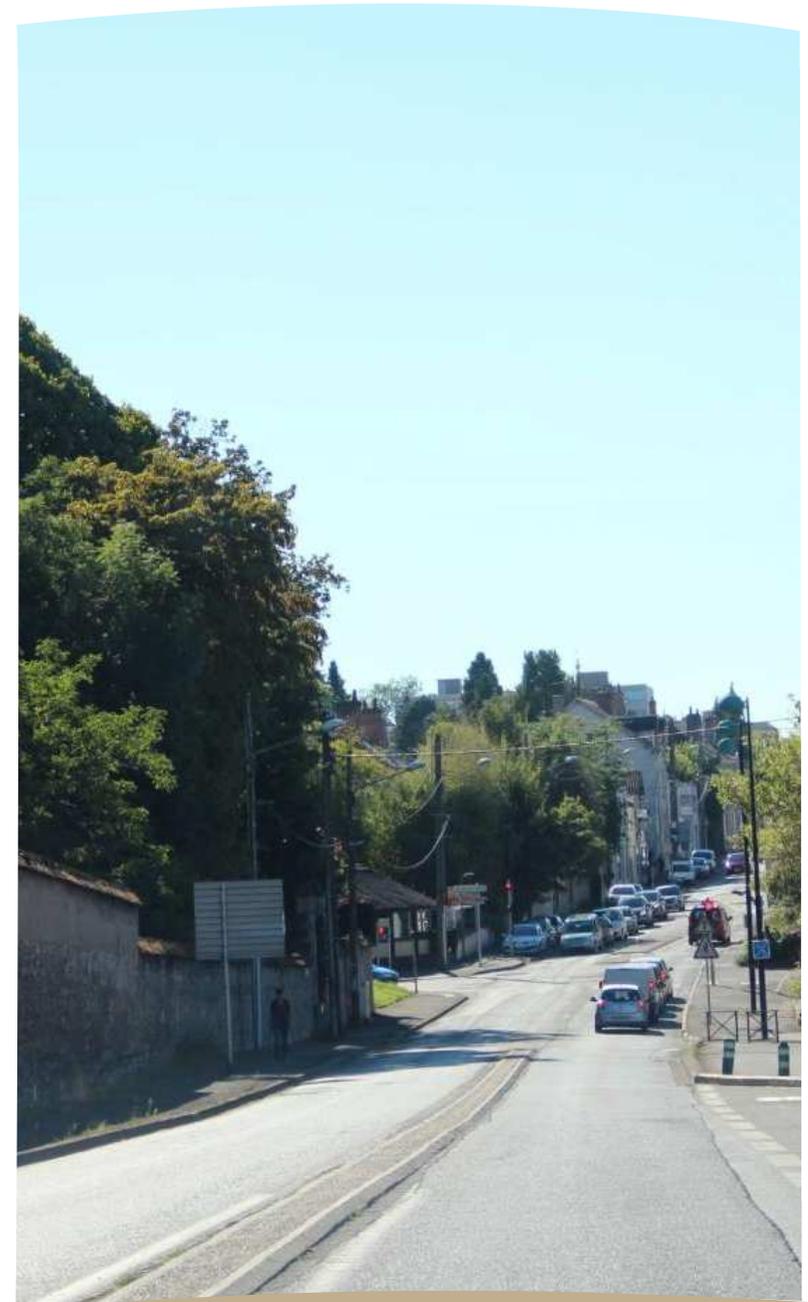
• Un objectif régional de réduction des émissions de **-70% en 2050 (par rapport à 2008)** qui devrait être atteint

• Bonne tendance à renforcer pour l'atteinte du facteur 4 (Protocole de Kyoto)

• L'évolution des parcs de véhicule est nécessaire pour atteindre ces estimations



Concertation réglementaire



Concertation réglementaire : prochaines échéances

- **Arrêt du projet en conseil métropolitain :**
juillet 2018
- **Consultation des Personnes Publiques Associées :**
aout-octobre 2018

Prise en compte des remarques des PPA

- **Consultation publique :** fin 2018/début 2019

Prise en compte des remarques issues de la concertation

- **Validation du document :** 2019





Lou Vignaud

lou.vignaud@transitec.net

Pauline Zylberblat

pauline.zylberblat@transitec.net

TRANSITEC Ingénieurs-Conseils

www.transitec.net

